

Création d'entreprise et dette à l'Urssaf

Par Baboo15, le 22/04/2015 à 13:41

Bonjour,

Je souhaite démarrer une activité en statut auto entrepreneur agent co :

Le problème est que j'ai déja été à mon compte pendant 2 ans jusqu'en 2003 en tant qu'agent commercial statut indépendant, naïve en ce temps là je n'ai pas géré grand chose encore moins l'Urssaf, ils m'ont envoyé des rappels de réglements, à ce jour je suppose leur devoir (dette), je ne sais pas si il y a prescription.

De toute évidence, dans le formulaire de demande d'immatriculation régime spécial (CFE) je dois indiquer si j'ai eu par le passé une activité non salarié! bien sur je veux de la transparence et être sincère.

Ma question, vont-tils accepter ma demande de création d'entreprise agent co sachant leur devoir ? vont-il me demander de m'acquitter de cette dette ? y a t'il prescription ? Pourrais-je surtout pouvoir être auto entrepreneur, et m'engager à tout régler voir faire une demande de surrendettement ?

Merci pour vos réponses.